

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 juin 2023

Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 10

Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/07/06/004

OBJET : Droits d'entrée des spectacles et des manifestations proposées dans le cadre de la saison culturelle « Le Cendre en scène » sur la période de septembre 2023 à juin 2024.

Mme LIBIOUL rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les droits d'entrée des spectacles et des manifestations proposées dans le cadre de la saison culturelle « Le Cendre en scène » sur la période de septembre 2023 à juin 2024 :

Spectacles Saison

➤ Samedi 30 septembre 2023 à 20h30, Espace Culturel Les Justes
Respire, Cie Circoncentrique (report de 2022)

➤ Dimanche 14 janvier 2024 à 16h, Espace Culturel Les Justes
Voler dans les Plumes, Cie des Plumés
Spectacle Famille

➤ Dimanche 28 janvier 2024 à 16h, Espace Culturel Les Justes
Liaisons dangereuses, Cie l'Art osé
Spectacle Saison

➤ Samedi 9 mars 2024 à 20h30, Espace Culturel Les Justes
Concert Thomas Khan
Spectacle Saison

➤ Dimanche 7 avril 2024 à 16h, Espace Culturel Les Justes
Qu'est-ce que le Théâtre, Cie de l'Abreuvoir
Spectacle Saison

➤ Samedi 25 mai 2023 à 20h45, Espace verger du Caire
Défilé de Haute Culture, Helmut Von Kar Glass
Spectacle Famille

Spectacle Co-programmé

➤ Mercredi 7 février 2024 à 20h, Coloc de la Culture (*spectacle Co-programmé avec la ville de Cournon d'Auvergne*)
Changer l'eau des Fleurs, MATRIOSKA Production

Spectacles Festival JP2M 2023

➤ Mardi 24 octobre 2023 à 19h, Espace Culturel Les Justes
Mémé Mops, Les Ateliers du Capricorne

➤ Mardi 24 octobre 2023 à 15h, Espace Culturel Les Justes
Piccoli sentimenti, Tof Théâtre

➤ Mercredi 25 octobre 2023 à 11h30, Espace Culturel Les Justes
Mémé Mops, Les Ateliers du Capricorne

➤ Mercredi 25 octobre 2023 à 9h30 et 14h30, Espace Culturel Les Justes
Piccoli sentimenti, Tof Théâtre

➤ Mercredi 25 octobre 2023 à 10h et 16h, Coloc de la Culture
Mange tes ronces, Moquette Production

➤ Jeudi 26 octobre 2023 à 9h30, 10h30, 11h30, 14h et 16h, Espace Culturel Les Justes
Trouille, Cie Le Monteur

- Jeudi 26 octobre 2023 à 10h et 15h, Espace Culturel Les Justes
Le Tout Petit Monsieur, Théâtre des Zygomars

- Vendredi 27 octobre 2023 à 10h30 et 14h30, Espace Culturel Les Justes
La classe de mammouths, Théâtre des 4 mains

- Vendredi 27 octobre 2023 à 9h30, 11h30 et 16h, Espace Culturel Les Justes
Soon, Cie le Vent des Forges
Elle propose à l'assemblée, après avoir rappelé que les PASS CULTURE et REGION sont acceptés sur l'ensemble des spectacles, de suivre l'avis favorable émis par la commission « culture » au cours de sa séance du 26 juin 2023 et de fixer les tarifs comme suit :

- Rappel des tarifs applicables jusqu'au 1^{er} octobre 2023 :
 - Tarif Plein : 10 € : Adultes*
 - Tarif carte Cézam : 8 € sur présentation de la carte à la billetterie*
 - Tarif Réduit : 6 € : Abonnés de la Coloc de la culture, Abonnés Baie des Singes, enfants à partir de 12 ans, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap, étudiants, groupes d'au moins 10 personnes (sur justificatif)*
 - Gratuit : pour les abonnés de la saison 2023/2024*

- Tarif de l'abonnement : 3 spectacles au choix : 24 € (Sauf Puy de Mômes et Changer l'eau des Fleurs)

- Tarif Plein : 12 € : Adultes (sauf festival Juste pour deux mains, Festival Puy de mômes et spectacle « Changer l'eau des fleurs »)
Tarif carte Cézam : 10 € sur présentation de la carte à la billetterie (sauf festival Juste pour deux mains, Festival Puy de mômes, et spectacle « Changer l'eau des Fleurs »)

- Tarif Réduit : 8 € : Abonnés du Cendre, de la Coloc de la culture, de la Baie des Singes, enfants de -18 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, étudiants, groupes d'au moins 10 personnes (sur justificatif)

- Tarif Spectacle Famille : 6 €

- Tarif Spectacle Festival JP2M : 5 €

➤ Tarif Spectacle « *Changer l'eau des fleurs* » Co-programmé avec la Ville de COURNON D'Auvergne

Tarif Plein : 18 €

Tarif Réduit : 15 € : enfants à partir de 12 ans, demandeur d'emploi, personne à mobilité réduite, étudiants, groupes d'au moins 10 personnes (sur justificatif), personne de plus de 65 ans, titulaires de cartes COS, CEZAM, personnes en situation de handicap, intermittents du spectacle vivant

Tarif Solidaire : 6 € pour les personnes bénéficiant des minimas sociaux et enfants de moins de 12 ans

Tarif Abonné : 14 €, Abonnés du Cend्रे, Abonnés de la Coloc de la culture

Tarif Pass Culture et Pass Région : 8,5 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

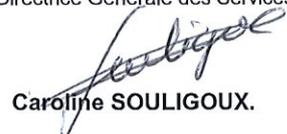


Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10 juillet 2023
Reçu en préfecture le 11 JUIL. 2023

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.